SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP MM

Santé et sécurité au travail – Protection de l'environnement

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MM, veuillez visiter :
capmaintenancemateriels.fr/annales-sujets-et-corriges

ÉDITION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE - MAINTENANCE DES MATÉRIELS : OPTIONS A MATÉRIELS AGRICOLES, B MATÉRIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION, C MATÉRIELS D'ESPACES VERTS

ÉPREUVE EG4 : PRÉVENTION-SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Coefficient : 1 **Durée : 60 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Le sujet comporte **6 pages** numérotées de 1/6 à 6/6. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ATELIER DE MAINTENANCE DES MATÉRIELS VAL DE LOIRE, SAUMUR (MAINE-ET-LOIRE)

Le sujet comporte deux parties indépendantes. La partie 1 est notée sur 12 points et porte sur les thématiques A et B du programme de prévention-santé-environnement. La partie 2 est notée sur 8 points et porte sur la thématique C, relative au milieu professionnel.

Répondez directement sur le sujet. Les documents DT 1 à DT 3 sont à utiliser pour répondre aux questions. La qualité de l'expression écrite et l'emploi d'un vocabulaire adapté sont pris en compte.

PARTIE 1 : Santé et environnement (12 points)

Thématiques A : individu responsable de son capital santé et B : individu responsable dans son environnement

À l'atelier Val de Loire, les techniciens utilisent une meuleuse et réalisent des opérations de vidange et de nettoyage de pièces. Des mesures de bruit et des consignes de gestion des déchets sont présentées dans les documents DT 1 et DT 2.

Répondez aux questions en vous appuyant sur les documents et sur la situation décrite.

1.1 (2 points) À partir du document DT 1, indiquez le risque lié à l'exposition au bruit et citez une atteinte à la santé susceptible d'apparaître après des expositions répétées.

1.2 (2 points) La valeur d'exposition quotidienne mesurée au poste est de 86 dB(A). Comparez cette valeur aux seuils indiqués dans le document DT 1 et précisez la conséquence pour l'organisation du travail.

1.3 (2 points) Proposez une mesure de prévention collective et une mesure de protection individuelle adaptées au poste de meulage. Justifiez brièvement chacune de vos propositions.

1.4 (2 points) Un bidon d'huile usagée est renversé près d'une évacuation d'eau. À l'aide du document DT 2, indiquez un impact possible de cette pollution sur l'environnement et expliquez pourquoi l'huile ne doit pas être évacuée dans le réseau d'eaux usées.

1.5 (2 points) Décrivez les étapes à suivre pour recueillir l'huile renversée et éliminer l'huile usagée conformément au document DT 2.

1.6 (2 points) Proposez deux actions permettant de réduire, à la source, la production ou le risque de déversement d'huile usagée dans l'atelier.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 2 : Prévention des risques professionnels et situation d'urgence (8 points)

Thématique C : individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques

Un technicien doit déplacer une roue de matériel de manutention depuis une zone de stockage jusqu'à un établi. La roue est posée au sol, le trajet est encombré et le technicien envisage de la soulever seul. Le document DT 3 présente la situation de travail et les ressources nécessaires à son analyse.

La seconde situation concerne une projection accidentelle de produit dégraissant dans l'œil d'un salarié. Les consignes de premiers secours figurent également dans le document DT 3.

2.1 (2 points) Pour le déplacement de la roue, identifiez le danger et le dommage possible pour le technicien.

2.2 (1 point) Relevez dans la situation deux éléments qui augmentent le risque d'accident ou d'atteinte à la santé.

2.3 (2 points) Proposez deux mesures de prévention adaptées pour réaliser le déplacement de la roue en réduisant le risque. Parmi vos propositions, indiquez une mesure portant sur l'organisation ou l'aménagement du travail.

2.4 (3 points) Un produit dégraissant est projeté dans l'œil d'un collègue. Décrivez, dans l'ordre, la conduite à tenir immédiatement, puis indiquez qui doit être prévenu et quelle information doit être transmise. Appuyez-vous sur les consignes du document DT 3.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXPOSITION AU BRUIT DANS L'ATELIER

Relevé de l'exposition quotidienne au bruit réalisé au poste de meulage : 86 dB(A).

Repères de prévention fournis pour le sujet : à partir de 80 dB(A), l'employeur met à disposition des protecteurs auditifs et informe les salariés des risques. À partir de 85 dB(A), le port des protecteurs auditifs est obligatoire et des mesures de réduction du bruit doivent être mises en œuvre. La valeur limite d'exposition quotidienne, en tenant compte de l'effet des protecteurs auditifs, est de 87 dB(A).

Une exposition répétée au bruit peut provoquer une fatigue auditive et une perte d'audition parfois irréversible. Les mesures collectives peuvent comprendre l'entretien des équipements, l'éloignement des sources de bruit ou la mise en place d'un écran acoustique. Les protecteurs auditifs doivent être adaptés et portés correctement.

DT 2 : GESTION DES HUILES USAGÉES ET D'UN DÉVERSEMENT

Consignes applicables dans l'atelier : les huiles usagées sont recueillies dans un récipient étanche, fermé, clairement identifié et réservé à cet usage. Elles sont remises à une filière de collecte autorisée. Elles ne doivent être déversées ni dans le sol, ni dans un avaloir, ni dans le réseau d'eaux usées.

En cas de déversement : empêcher l'huile d'atteindre les avaloirs, baliser la zone si nécessaire, utiliser un absorbant adapté, recueillir l'absorbant souillé et le placer dans le contenant prévu pour les déchets souillés. Signaler le déversement au responsable de l'atelier.

Une huile rejetée dans l'eau ou dans le sol peut contaminer les milieux naturels et nuire aux organismes vivants. Les déchets souillés par l'huile doivent être conservés séparément et remis à la filière de collecte prévue par l'établissement.

DT 3 : SITUATION DE TRAVAIL ET CONSIGNES D'URGENCE

Déplacement de la roue : la roue est posée au sol. Le passage entre la zone de stockage et l'établi est encombré par des pièces et des outils. Le technicien prévoit de la soulever seul. Aucun moyen d'aide au déplacement n'a encore été préparé.

Repères pour l'analyse du risque : le danger est une source ou une situation pouvant causer une atteinte à la santé. Le dommage est l'atteinte pouvant résulter de l'exposition au danger. Une prévention adaptée peut supprimer ou réduire le risque en agissant sur l'organisation, l'aménagement du poste ou le mode opératoire.

Projection de dégraissant dans l'œil : rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact si cela peut être fait facilement, sans interrompre le rinçage. Prévenir le sauveteur secouriste du travail ou le responsable et suivre les consignes de la fiche de données

FormaV - document d'entraînement non officiel

de sécurité du produit. En cas de douleur ou de gêne persistante, demander rapidement un avis médical. Ne pas frotter l'œil.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau d'analyse de la situation de travail **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement ce tableau sur le sujet pour répondre aux questions 2.1 à 2.3.

Analyse du risque lié au déplacement de la roue

Éléments à renseigner	Réponse du candidat
Danger	.....
Dommage possible	.....
Deux éléments aggravant le risque	.....
Deux mesures de prévention	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP MM, classés par épreuve et par année :
capmaintenancemateriels.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP MM reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capmaintenancemateriels.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.